

Ce bulletin d'information est distribué dans les villages riverains de la Serre à près de 5000 exemplaires. Pour l'obtenir : à la bibliothèque de Montmi-  
rey-la-Ville ou à celle de Gendrey, ou bien encore à la pharmacie de Moissey.

ASSOCIATION (Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)



Siège: GAEC de l'Aubépine  
39 290 Moissey

mél: [serre.vivante@wanadoo.fr](mailto:serre.vivante@wanadoo.fr)  
<http://perso.wanadoo.fr/serre-vivante/>

**AUTOMNE 2004**  
**n° 22**

## L'autocollant

**« Merci d'épargner ma boîte aux lettres ! »  
n'est plus disponible !!**

Dans le cadre de sa politique de prévention de la production de déchets, le Ministre de l'écologie et du développement durable a lancé, le 16 juin dernier, l'autocollant « Merci d'épargner ma boîte aux lettres ! », permettant ainsi à chaque citoyen de manifester son souhait de ne pas recevoir les imprimés publicitaires et gratuits non adressés.

Le 13 octobre 2004, le ministre annonce la diffusion de 2 millions d'exemplaires d'autocollants supplémentaires pour satisfaire les demandes en instance. Ainsi ces 3 millions d'autocollants vont être apposés sur la boîte aux lettres de seulement 15% de foyers français et vous n'en ferez pas partie ! En effet, Serre Vivante aurait voulu vous en faire bénéficier en l'insérant dans ce bulletin, mais c'était trop tard : rupture de stock et même plus, le ministère n'envisage pas une nouvelle diffusion, charge aux collectivités et aux associations de prendre le relais en leur proposant d'imprimer elles-mêmes l'autocollant.

**Belle démonstration de l'«effet communication» du gouvernement. !**

Monsieur le Ministre, c'est au législateur de traiter le problème à la base .... Si la boîte à lettres de chaque citoyen n'est pas une poubelle, il est urgent de légiférer pour réduire de manière significative le volume des déchets, au moment où la redevance de traitement des ordures ménagères explose !! Trop c'est trop.

■ Jean Claude Lambert



Jeudi

16

décembre 04  
20 h 30

## ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE

INVITATION, Salle des fêtes de Biarne

rapport moral - rapport d'activités - rapport financier - projets - élection du conseil d'administration - questions diverses. Pot de l'amitié en fin de séance

### VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE ...

Fidèles à nos habitudes, nous vous invitons à (re)découvrir les multiples facettes de notre patrimoine de pays. Conférences, visites sur site, ou articles dans ces pages sont autant d'occasions d'inviter chacun à s'émerveiller de ce que nous ont légués nos parents mais aussi à prendre conscience de l'urgence d'agir pour que le « développement durable » ne soit plus qu'une formule creuse ...

### Nucléaire : le colosse au pied d'argile

A 20h 30 mercredi 1 décembre, mairie d'Authume, jeudi 2, salle des fêtes de Sermange et vendredi 3, caveau de Moissey.

*Trois rencontres-débats animées par Hervé Prat, membre du réseau « sortir du nucléaire »*

Parce que tout ce que nous faisons aujourd'hui n'a pas de sens si nous mourons tous irradiés demain, parce que léguer aux générations futures des déchets nucléaires dangereux et hautement toxiques pour des dizaines de milliers d'années, comme repousser la mise en œuvre des énergies renouvelables, c'est tourner la dos au développement durable et parce qu'il est encore temps d'agir, Serre Vivante vous propose de participer activement à la campagne « **le réacteur nucléaire EPR ne passera pas !** » du réseau «Sortir du nucléaire» (voir encart central).

Action soutenue par : Confédération Paysanne Jura, ATTAC 39, Jura Nature environnement, Dole Ecologie, Union Syndicale G10 Solidaire, Les Verts ...

Gratuit, pour tous

### Utiliser les énergies renouvelables

**Samedi 11 décembre 2004**

rendez-vous à 14 h devant la mairie de Rainans

*Bois déchiqueté, bouchons de bois, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires : ça marche dans le Jura !*

Quatre visites concrètes à Rainans, Gredisans et Archelange pour comprendre pourquoi et comment utiliser les énergies renouvelables.

Gratuit, pour tous

### Les richesses de nos églises

**Vendredi 21 janvier 2004**

20 h 30, salle communale de Chatenois

*Conférence animée par Jean-François Ryon.*

M. Ryon, conservateur des Antiquités et des objets d'Art du Jura, présentera l'histoire de notre patrimoine religieux, du moyen-âge au début de la Renaissance. Autour de Notre-Dame du Mont-Roland, nos églises, nos villages sont riches de statues, piétras, Dieu de pitié ... Notre invité évoquera origines et raisons d'être de ces monuments, témoins de la vie quotidienne de nos ancêtres, de leurs rapports à la foi, à la santé, à la mort.

Gratuit, pour tous

## ■ ENVIRONNEMENT

### ■ Chasse au loup

*Cet été le gouvernement a autorisé l'abattage de 4 loups dans 7 départements alpins, quatre loups, sur la petite cinquantaine présente en France, victimes des*



*passions que cette espèce engendre. Pourtant, leur rôle dans les difficultés que connaît la filière ovine est négligeable. Les mesures de protection des troupeaux préconisées notamment par le WWF, chiens de gardes, embauche d'aides bergers, parcage des animaux la nuit, sont efficaces et assurent partout ailleurs qu'en France une cohabitation sans problèmes entre les activités pastorales et ce mammifère sauvage.*

Il ne s'agit pas de "chasse au loup" au sens où les tirs pourraient être réalisés par n'importe quel chasseur, comme on chasse le sanglier. Les tirs seront effectués par des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et des lieutenants de louveterie. De tels tirs étaient d'ailleurs possibles les années précédentes. La nouveauté, c'est qu'ils sont annoncés comme un objectif à atteindre et plus seulement comme une possibilité en cas d'attaques répétées sur des troupeaux. Notons que, pendant que ces agents sont postés pour tuer des loups, ils ne font pas leur travail de répression du braconnage. C'est l'argent de nos impôts normalement affecté à la protection de la nature qui va servir à tuer des loups. Le tir d'une espèce protégée n'est évidemment pas acceptable par les associations de protection de la nature : plusieurs recours en justice ont déjà été engagés. D'autant plus que les éleveurs saisissent l'occasion créée par le battage médiatique autour du loup pour exprimer leur mécontentement devant les difficultés économiques réelles dans lesquelles est plongée leur profession. Le loup est en quelque sorte le bouc émissaire de la crise du pastoralisme.

#### **Deux loups dans les Alpes...**

Une louve de 18 mois a été tuée le 21 octobre à Bouvante (Drôme), dans le massif du Vercors. Un second loup a été abattu le mercredi 27 octobre dans les Alpes, cette fois dans le massif du Taillefer, près de Livet-et-Gavet (Isère), dans le cadre du "Plan loup" destiné à rassurer les éleveurs ovins. Les agents de l'ONCFS ont encore l'autorisation d'abattre deux loups jusqu'au 31 décembre dans les Alpes.

#### **... et la dernière ourse des Pyrénées.**

Cannelle, vient d'être abattue stupidement par des chasseurs d'Urdos, qui avaient pourtant été avertis samedi de sa présence dans ce secteur et n'auraient jamais dû y organiser une battue. Son petit né au printemps dernier a bien peu de chance de survivre seul. Cela s'appelle du braconnage sur une espèce protégée. Ce n'est pas la première fois que des chasseurs tuent des ours dans les Pyrénées : l'ours Claude en 1994, puis Melba en 1997, puis l'ours Papillon qui avait reçu une cinquantaine de plombs. Cela prouve une fois de plus que l'on ne peut pas faire confiance aux chasseurs pour protéger les espèces fragiles et qu'il est impératif de créer des zones refuges sans chasse pour la faune. Cannelle étant la dernière femelle de la souche originelle de l'ours des Pyrénées, c'est donc une sous-espèce qui s'éteint de façon irrémédiable.



#### **Le loup et l'homme peuvent cohabiter**

En Amérique du Nord où les grands carnivores sont autrement plus nombreux, des exploitations pastorales cohabitent avec des ours, des pumas, des coyotes, des loups. Et ce sont parfois nos chiens Patous des Pyrénées qui protègent avec succès les troupeaux. Plus près de chez nous, 2 000 loups ont été recensés en Espagne, entre 600 et 900 en Italie : l'élevage a-t-il disparu pour autant ? Chez nous aussi, certains éleveurs et bergers admettent qu'il est possible d'abaisser la prédation à un seuil tout à fait supportable et que leur véritable problème est surtout le surcroît de travail pour entretenir les clôtures, s'occuper des chiens, encadrer le travail des aides-bergers. En revanche ils ne subissent plus alors les attaques de chiens divagants.

#### **La conservation du loup, un combat emblématique**

Si nous ne parvenons pas à concilier enfin les activités humaines avec la présence d'espèces que l'homme avait éradiquées, si nous ne gagnons pas un combat écologique comme celui-ci, comment pourrions nous protéger les nombreuses autres espèces qui elles aussi sont au cœur de conflits ? Les éléphants détruisent des cultures, les dauphins prélèvent des poissons dans les filets, les tigres attaquent des troupeaux et parfois malheureusement tuent des hommes.

■ Extrait d'un article de Didier Moreau,

responsable mission "espèces" au WWF France, publié dans la lettre d'information n°38 (oct 2004)

### ■ Sébastien Briat

jeune homme de 21 ans originaire de Louppy-sur-Chée, aux environs de Bar-le-Duc, où il vivait et suivait une formation de tailleur de pierres, a été tué dimanche 7 novembre alors qu'il protestait contre un convoi de déchets nucléaires. Le train chargé de 12 emballages de résidus nucléaires allemands, vitrifiés par la Cogema à Valognes (Manche), se dirigeait vers le site de stockage de Gorleben. Si le conducteur a bien aperçu les manifestants en travers de la voie et déclenché le freinage d'urgence, Sébastien qui était resté assis a eu une jambe sectionnée. Après avoir déversé les déchets radioactifs par milliers de tonnes au fond des océans jusqu'au début des années 80, l'industrie nucléaire s'apprête désormais à les enfouir sous terre, contaminant ainsi la planète pour des milliers d'années. Dans une démarche non violente, Sébastien Briat est décédé en interpellant l'opinion publique sur le caractère inacceptable de l'industrie nucléaire et de ses déchets. Son appel doit être entendu.

### ■ Eaux usées: la France condamnée

Le 23 septembre, la Cour de justice des Communautés européennes a condamné à nouveau la France pour manquement aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991. Cette condamnation est motivée par les faits suivants:

- défaut d'identification de certaines zones sensibles à l'eutrophisation (baie de Seine, de la Vilaine, rade de Lorient, baie de Douarnenez, de Concarneau, golfe du Morbihan, ...)
- insuffisance du traitement des rejets d'eaux urbaines résiduaires provenant de certaines agglomérations (notamment Montpellier), ainsi que les rejets d'eaux urbaines résiduaires provenant d'agglomérations ayant plus de 10.000 équivalent habitants (EH) dans des zones sensibles à l'eutrophisation

Fin décembre 1998, toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH devaient être équipées d'un système efficace de collecte et de traitement. La France est sous le coup d'une seconde saisine pour le non respect de l'échéance de décembre 2000 pour la mise en place de systèmes d'assainissement des agglomérations de plus de 15.000 EH. Enfin, la prochaine échéance est fixée au 31 décembre 2005, date à laquelle toutes les agglomérations comprises entre 2.000 EH et 15.000 EH devront être équipées !

■ Source: Envirodroit.net/JDLE

## ■ Biarne, note historique

Après la publication dans notre dernier bulletin d'un article consacré à la chapelle de Saint-Vivant, nous reproduisons à nouveau un extrait de la brochure «Biarne, journée du Patrimoine 2003», avec l'aimable autorisation de la directrice de publication, Thérèse Négrello.

Biarne est nommé dans les anciens titres : Biarna, Baiarna, Bieine, Byarne, Il doit son origine aux colons qui reçurent des terrains à défricher des religieux de Saint-Vivant. Son nom figure pour la première fois dans la charte par laquelle Guillaume, archevêque de Besançon, confirma à l'abbaye de Baume la possession de l'église de ce village en l'an 1111. Biarne était divisé en deux seigneuries relevant de celle de Rochefort, de même que Saint-Vivant. Les habitants furent autorisés, à établir des pressoirs chez eux en 1527, en 1628 à passer des contrats où ils voulaient, en 1695 à construire des fours. Mais ces concessions ne furent pas gratuites.

### *Sous le signe de l'eau*

Rousset écrivait : « les Biarnais sont Comtois qui possèdent en leurs murs un "quartier des Espagnes". Savent-ils que le nom de leur village relève d'une identité signifiant "eau" ? » L'eau ne manque pas à Biarne et le Bi qui s'écoule reçoit les eaux des sources de l'Aubépine et de la Motte, C'est de cette dernière, que, beaucoup plus tard (1892), en raison de l'épidémie de fièvre qui sévissait en automne depuis quelques années, l'on capte les eaux "pour doter la commune de fontaines publiques pourvues d'eau saine". Quant à l'étang de la Muyre (1980), il est alimenté par la source du même nom.

### *Eglise de Biarne*

L'église de Biarne est précédée d'un porche de style ogival prismatique usité au 16ème siècle à une seule nef avec une chapelle. Elle est dédiée à Saint-Jean-Baptiste patron de la paroisse dont on célèbre la fête le 24



juin. Le chœur est octogone. La chapelle a été bénie le 27 août 1633 et consacrée à la Sainte Vierge, Saint-Guillaume et à Saint-Léonard sur la demande de Léonel Labourey son fondateur. Les pilastres et les nervures qui décorent le Choeur et la chapelle sont d'un effet les plus gracieux. Il est regretté qu'on ait mutilé et rempli les belles fenêtres qu'on a remplacées par des ouvertures de très mauvais goût. Le pavé de l'église est formé de pierres tombales, les unes couvertes de riches sculptures, les autres d'inscriptions devenues illisibles.

## ■ St-Gengoult, saint patron de Moissey

Saint-Gengoult a la réputation purement locale de créer un microclimat protégeant le village des méfaits de la foudre et de la tempête, on peut y croire au vu du peu de dégâts de celle de fin 1999. On en a fait le patron des gens malheureux en ménage, autrement dit les cocus, sans qu'aucun indice révélateur n'apparaisse et perturbe la sérénité des ménages moisseysais, j'en porte témoignage, bien que n'ayant pas l'habitude de regarder par le trou des serrures (exercice devenu difficile avec les verrous de sécurité !). Dans certains pays, on l'a consacré patron des tanneurs, des cordonniers, des enfants malades, des panaris. On le représente soit assis près d'une fon-



taine et d'un coucou (tiens, un coucou, l'image est évocatrice !), soit à cheval. C'est le cas à Moissey dont l'église possède une statue équestre en bois datée de 1494.

### **La légende de Saint-Gengoult**

Mais qui est donc ce brave Saint-Gengoult ? , si célèbre que bon nombre de villes, villages et lieux-dits ou paroisses en portent le nom : Champvans et Bourcia (39), Gennevilliers et Montgesois (25), Chassevilliers-Montbozon (70). Appartenant à une illustre famille de Bourgogne, très chrétienne, il naquit au VIIIème siècle. Bon, vertueux, aimant la bienfaisance et la chasse, il remplit ses devoirs de chevalier au service du roi Pépin le Bref. Pour son malheur, il épousa Ganéa issue d'une grande famille, mais insolente, moqueuse et à la cuisse légère qui profitait des absences pour service d'ost de Gengoult pour satisfaire ses vices. Informé des infidélités de Ganéa, il la soumit au « Jugement de Dieu » en usage à cette époque. Il lui ordonna de plonger son bras dans une fontaine dont l'eau devait rester pure en cas d'innocence ... Horreur ! son bras ressorti brûlé au troisième degré couvert de cloques. La preuve de

l'infidélité était flagrante. Gengoult lui conseilla de se retirer dans un monastère et se rendit au château de Varennes qu'il avait fait construire. Voyant son époux un peu trop prodigue de ses biens au bénéfice des malheureux, elle incita son amant à l'occire. Celui-ci se rendit donc au château, pénétra dans la chambre où dormait sa victime et, malgré la résistance de Gengoult, lui plongea un glaive dans le corps. Gengoult mourut le 11 mai 760. Ses nombreux miracles le firent canoniser quelques années plus tard, alors que sa criminelle épouse fut punie pour avoir blasphémé en se moquant disant « Sacré Gengoult ! il fait autant de miracles que je b.... », elle perdit la parole, mais émettant des bruits affreux, elle se retira dans le silence d'un cloître, dit la légende.

■ René Delmas

#### *Le conseil d'Administration de Serre Vivante*

Pascal BLAIN, président, Menotey,  
René DELMAS, vice-président, Moissey,  
Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange  
David MARCUZ, trésorier, Rainans,  
Christine van der VOORT, secrétaire, Romange,  
Colette PENNECOT, Dole,  
Laurent CHAMPION, Chevigny  
Patrick TERON, Sermange

## ■ PATRIMOINE

### ■ Au fil de l'eau ...

*Dimanche 25 avril 2004, Nicole REGNIER, guide conférencière, nous a entraînés à la découverte de fontaines et lavoirs de villages autour de la Forêt de la Serre. Elle nous invite aujourd'hui à suivre le fil de l'eau.*

Dans le Jura, l'eau est présente partout. Elle est présente sous forme de cascades, de lacs, de chutes d'eau, de sources, de rivières et aussi au niveau des sources thermales. Les fontaines et lavoirs que l'on peut voir aujourd'hui dans les villages comtois ont été construits à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces édifices se multiplieront après la Révolution française et pour la plupart dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les ressources financières des communes, l'augmentation de la population, le grand nombre de sources, l'habitat groupé et la présence d'excellents architectes ont permis la grande floraison des fontaines des villages lors d'une période de prospérité économique aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Le Jura n'est pas le département de Franche-Comté qui possède le plus grand nombre de fontaines et de lavoirs, mais c'est celui de la Haute-Saône où plus de 1850 édifices ont été recensés. Cependant, l'eau a permis au département du Jura de s'enrichir d'un certain nombre de réalisations.

Même en campagne, les ensembles ont fait l'objet d'aménagements soignés et diversifiés. Éléments d'émulation, ils témoignent de l'esprit de compétition entre les communes. Alors espaces privilégiés de la vie du village, ils sont lieux d'échanges où gens et bêtes se rencontrent ou se succèdent. Puis les campagnes se sont dépeuplées ; les adductions d'eau se sont généralisées et les monuments ont perdu de leur utilité. L'arrivée de l'eau à domicile a occasionné l'abandon des fontaines et des lavoirs et a parfois entraîné leur destruction ou leur transformation en bacs à fleurs !

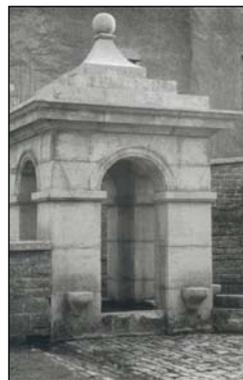
Ames des bourgs, ces ensembles ont permis aux différents villages de conserver leur caractère et leur particularité.

#### *Les différents types de fontaines-lavoirs*

Différents types de fontaines-lavoirs voisinent dans les villages autour de la Forêt de la Serre.

**Le plan simple** où le pavillon de source domine la succession de bassins placés en une suite rectiligne trouve son illustration à la Fontenotte (Petite Fontaine, Fontaine du lavoir de Sermange) construite en 1768 et restaurée en 1990.

Le pavillon de source – monument en forme de guérite à quatre pans; construction de pierre massive et carrée percée



*Chevigny*

d'ouvertures et couverte d'un toit de pierre rappelant les toits à l'impériale de nombreux clochers – se retrouve aux fontaines de Moissey (vers 1765), Chevigny (1832), Peintre (1836). A Chevigny, le pavillon de source est placé dans l'axe des deux longs bassins où l'abreuvoir est complété par un lavoir aux angles abattus à la manière de l'architecte A. AMOUDRU.

Intermédiaire entre grotte et oratoire, le pavillon de puisage de la Grande Fontaine de Sermange (1768) – fermé de quatre colonnes décorées de stalactites et surmonté d'un fronton curviligne – est une vaste niche qui abrite le bassin de source.



*Sermange*

A Brans, la voûte en plein cintre de l'édicule de source, Route de Montmirey-le-Château (dû à l'architecte



*Sermange*



RUFFIER en 1852) est conçue comme l'entrée d'une grotte.

**Le plan groupé, comme le plan rectangulaire**, réunissant les bassins – tout en assurant l'indépendance et l'isolement de chacun d'eux (souvent l'abreuvoir et le lavoir placés de façon parallèle) - se rencontrent à Gendrey, Taxenne, Archelange...



*Taxenne*



*Peintre*

Le goût du retour à l'antique se manifeste à Peintre où le lavoir est couvert par un long bâtiment rectangulaire qui évoque un temple à colonnes.

A l'abord des fontaines-lavoirs, le pavage et la présence de bornes traduisent la volonté de prolonger le monument.

Des bornes en pierre, des marches d'escalier, protègent l'accès à l'édicule de puisage et empêchent les animaux d'accéder à la partie lavoir. Le pavé tout autour de l'édifice évite de glisser le long des abords rendus boueux par le passage des gens et des animaux.

L'eau circule dans un ordre immuable : le puisoir alimente l'abreuvoir et le lavoir, souvent précédé d'un rinçoir ; l'eau d'un bassin se déversant dans le bassin suivant.

*La décoration des fontaines-lavoirs*

Quand elle est en pierre, la décoration des fontaines est peu importante (boule, croix). Les croix seront les premiers décors religieux.

Par contre, l'ornementation en fonte permet de ne pas dépasser les possibilités financières des communes et de construire des fontaines découvertes. Les fontainiers ont profité de la variété et de l'abondance des décorations en fonte produites par les fonderies franc-comtoises : vase (Gen-



drey), urne (Thervay), becs de fontaines en formes de têtes d'animaux, mufles de lions et aussi des animaux en ronde-bosse comme à Thervay où les cygnes aux ailes déployées crachent par leur bec l'eau de la source du Colombier.

La III<sup>ème</sup> République verra l'utilisation des fontaines comme support du combat politique ou patriotique comme à Moissey où la statue de Marianne veille alors sur le Lavoir de la République.

*Le lavoir, lieu des femmes*

Séparées des animaux par un muret (Gendrey, Archelange), par des portes (Taxenne) ou abritées de la pluie par la couverture du lavoir (halle de charpente reposant sur de simples dés de pierre à Sermange – structure

métallique à Chevigny, Archelange...), les laveuses devront cependant attendre le premier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle pour qu'on songe à les protéger des courants d'air. Comme à Peintre où la bâtisse est close de murs et ouverte en façade. De bonne heure, elles se retrouvaient là souvent à plusieurs frottant le linge au savon de Marseille sur la planche à laver, le battant avant de le tremper dans l'eau claire du rinçoir.

Au lavoir, les voix de femmes dominaient le son de l'eau. Au fil de l'eau s'ajoutait le fil croisé des conversations, des échanges de nouvelles mêlé au fil des regards curieux et observateurs. Lavoir public, lieu de vie communautaire, lieu de sociabilité des femmes.

■ Nicole Régnier

**Sources documentaires :**

Dr René Duvernoy, Mr Denis Grandjean, Mr Denis Grisel, Mme Geneviève Levert, Mr Paul Maudonnet, Mme Isabelle Pearson, Mme Yvonne Verdier.

**Crédit photos :**

Marie-Louise Jacquelinet, Nicole et Jean-Luc Régnier



Sermange

■ Peintre, réfection de l'égayoir à bestiaux

Le "creux" situé à la sortie de Peintre sur le CD 37 en direction d'Auxonne vient de retrouver une nouvelle jeunesse. La commune a en effet procédé à la réfection de ce magnifique égayoir communal où au siècle dernier venaient s'abreuver vaches et chevaux du village. La pente douce aménagée sur l'un des côtés facilitait la descente des bêtes dans l'eau, permettant ainsi de nettoyer les sabots avant le retour à l'étable. Une source qui ne tarit jamais alimente en eau cette fontaine profonde de près d'un mètre.



■ Montmirey-la-Ville, un chantier international de jeunesse pour réhabiliter le grand lavoir Buisson

Cet été, une vingtaine de jeunes de toutes nationalités, militants de l'association internationale "action jeunesse pour la paix", qui a pour but de développer l'amitié et la compréhension entre les peuples par toutes sortes de moyens, ont travaillé en collaboration avec les habitants du village à la réfection du pavage du grand lavoir buisson. De beaux moments d'efforts, de rencontre et de fraternité qui nous laissent aujourd'hui un monument fort embelli ! Un exemple à suivre sans aucun doute.

■ Moissey, croix pattée.

Un précédent article laissait entendre que sur décision du Conseil municipal de Moissey, la croix pattée placée en sentinelle au croisement du CD 37 et de la route d'Offlanges allait être déplacée. En effet, elle présentait une inclinaison qui laissait craindre dans un avenir plus ou moins proche une chute qui risquait d'abrégé sa vie. C'est chose faite. La croix a retrouvé, à quelques mètres de son emplacement d'origine, au chevet de l'église, une place plus conforme à sa vocation par les soins d'une entreprise locale et sous l'œil attentif du Maire, Michel Delhay et de quelques curieux.



## ■ AMENAGEMENT

### ■ Retour sur la circulation routière autour de la Serre

Serre vivante demande audience à Gérard Bailly, Président du Conseil Général du Jura.

Un petit tronçon de la D79 reliant le pont de Chatenois à la RN 73 en réaménagement nous a stupéfaits : ce n'était pas l'un des aménagements proposés lors des réunions de concertation. Maintenant, cela devient une échappatoire pour donner un accès facile aux poids lourds au beau milieu des virages d'Audelange, point noir routier très accidentogène.

Monsieur Chauvin, ancien vice-président en charge des routes, nous avait fait part du choix du Conseil Général d'interdire cette départementale aux poids lourds. Monsieur BAILLY nous annonçait la mise en place, à un coût très modique, de diverses signalisations sur la D37 pour réduire le tonnage dans la forêt de la Serre – hors transit- et améliorer la sécurité dans les villages d'Amange et Moisse.

Nous regrettons le choix qui a été fait de réaménager la D79 sans avoir entrepris une réflexion plus globale sur la circulation de tous les véhicules autour du massif de la Serre.

La demande d'audience datée du 15 octobre n'a pas, au jour de la parution de ce bulletin, reçu de réponse...

■ Le bureau de Serre Vivante

### ■ Traversée de Moisse, Circulation routière de plus en plus dangereuse.

Fin octobre 2004, le Conseil Municipal a de nouveau délibéré pour demander au Conseil Général de faire réaliser au plus vite la déviation du village. Moisse reste le seul point d'étranglement entre Dole et la Lorraine via la Haute-Saône. Authume et Jouhe sont épargnés depuis plusieurs décennies et la déviation de Pesmes, longtemps retardée, verra son ouverture en 2005. L'écoulement du trafic routier sera ainsi facilité de part et d'autre de Moisse. La politique gouvernementale actuelle de favoriser le transport routier au détriment du rail verra l'augmentation du flux routier dans ce goulet au détri-

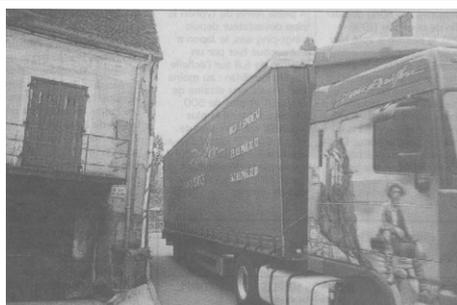


Photo « les Dépêches », J.C. Bonnot

ment du cadre de vie des habitants et de la sécurité de tous. 5000 véhicules par jour contre 500 habitants, le combat reste inégal. Le trafic, surtout de poids lourds étrangers, est en croissance régulière par suite de la situation du Centre de dédouanement à Vesoul, loin des autoroutes. Pour le moment, seuls certains édifices supportent les accrocs de circulation. Des habitations zébrées par les contacts avec les poids lourds et la fontaine classée du centre du village supportent très mal ces contacts !! Les piétons sans trottoir protecteur, faute de place, sont sacrifiés. Cette déviation permettrait aussi un écoulement naturel des produits de la carrière sur un réseau routier parfaitement sécurisé. Le passage des poids lourds par la forêt de la Serre, hors transit local, se verrait lui aussi reporté directement vers Dole et le carrefour des Epenottes. La réponse est dans le camp du Conseil Général. Charge à lui d'initier au plus tôt les études de faisabilité de ces travaux routiers d'évitement du bourg de Moisse.

### ■ Même les champignons se plaignent !!!

Avec le concours du Conseil régional et de son Observatoire régional de l'environnement vient d'être éditée une publication de la Fédération mycologique de l'est, «**Les Champignons rares ou menacés de Franche-Comté**».

L'exploitation d'un maximum de publications, de thèses et d'informations recueillies auprès des mycologues régionaux a permis de répertorier 30 000 récoltes les concernant, de 1885 à 2002, et ainsi de dresser un état des lieux. Ainsi, il ne faut pas prendre à la légère le fait que le *lactarius mammosus* a potentiellement disparu de Franche-Comté depuis 1970, et que le *cytidia salicina* se porte à peine mieux. Riche de la variété de ses sols et de ses milieux naturels, la Franche-Comté abrite environ 3 900 espèces fongiques.

### Biotopes en péril

Ainsi, les terrils, que l'on trouve uniquement vers Ronchamp, risquent de disparaître sous la pression de la demande de matériaux pour construire les routes. Les tourbières sont menacées d'assèchement ou par les engrais agricoles. Danger d'origine agricole également pour les pelouses sèches, que grignote aussi l'urbanisation. Les milieux humides non boisés sont affaiblis par le drainage ou l'extraction de gravier. Quant aux forêts, elles souffrent des cueillettes excessives, de l'évolution des méthodes de gestion et des aléas climatiques. De l'espèce potentiellement éteinte à celle ne faisant l'objet que de préoccupations mineures, cinq degrés de péril ont été définis par les auteurs. Ils ont ainsi recensé 62 espèces potentiellement disparues, environ 140 en danger critique d'extinction et environ 170 en danger.

### Conclusion...

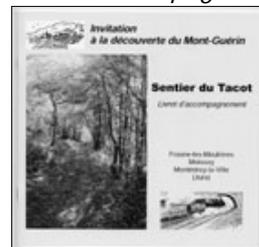
Si cette publication devient une base permettant la prise en compte de la mycoflore dans les dossiers de protection, et que ces données affinées permettent d'initier des actions plus globales de protection de l'environnement, elle aura pleinement atteint son but. Une connaissance plus complète de la sensibilité des milieux naturels francs-comtois et de la flore qu'ils hébergent devrait faciliter leur gestion, afin que notre région puisse préserver son précieux patrimoine végétal et fongique....

disponible gratuitement sur demande écrite à l'Observatoire Régional de l'Environnement,

4 Square Castan  
25031 Besançon  
cedex.



**Randonnée pédestre**  
**Partez sur les traces du Tacot**  
et découvrez les richesses du  
Mont-Guérin à travers les 28 pages  
du guide  
d'accompagnement



Édité par  
**Serre Vivante,**  
Prix : 5 €

■ JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PAYS 2004 : la pierre à l'honneur

C'est à partir du foyer logement de Moissey, où chacun pu deux semaines durant découvrir une passionnante exposition sur la pierre dans le Jura et sur l'histoire de la carrière de Moissey, que Serre Vivante invita le dimanche 23 juin, près de 200 personnes à embarquer en bus pour se rendre jusqu'au pied du front de taille. Jean-Louis Dengerma, directeur de la carrière fût un guide accueillant et présenta avec force détails les étapes du processus d'exploitation. La Serre est un massif de roches primitives, granitiques principalement, et c'est un banc d'eurite qui est actuellement exploité à Moissey.



C'est une pierre très dure enfouie sous 25 m de grès qui est dégagé en premier lieu par minage puis par camions. Ces grès serviront ensuite à redonner au site un aspect naturel avec plantation de conifères et de feuillus suivant les conseils de l'ONF. L'extraction de la pierre est aussi réalisée par minage pour dégager des blocs de 80 cm sur 1m environ, transportés ensuite dans un concasseur, grosses mâchoires qui transforment ces blocs en morceaux de 30 cm environ emportés par tapis roulant dans d'autres concasseurs qui réduiront ces pierres éclatées à 2, 7, 10 et 14 mm de grosseur. Ces pierres imposantes ramenées à plusieurs grosseurs passeront sur des trémies pour être triées par taille. Beaucoup de poussière se dégage au

cours de toutes ces transformations. Un aspirateur à poussière en capture une grande quantité, les ouvriers portent des masques, les cabines des camions sont étanches et climatisées pour que ce travail au contact de la pierre provoque le moins possible de maladies respiratoires. Les éclats de pierre de 14 mm sont lavés dans la première carrière fondée à la fin de la 1ère guerre mondiale où les prisonniers travaillaient à l'extraction de la roche. Cette première carrière a cessé ses activités en 1959. La pierre de Moissey sert à la confection des routes du Jura et des départements voisins.

■ Colette Penneçot

■ VIVEMENT DIMANCHE ... SANS CHASSE !

L'ASPAS, association pour la protection des animaux sauvages, lance une campagne nationale pour l'arrêt de la chasse le dimanche. L'association a déjà interpellé les députés en adressant à chacun d'eux une boîte de cartouche (vides et désamorçées !) pour leur faire prendre conscience du danger de la chasse le dimanche et demander son interdiction.

**Chasser tue aussi des êtres humains**

Bien qu'il soit l'occasion de très belles promenades dans la nature, l'automne est toujours gâché, comme le disait Marguerite Duras, par la chasse. Coups de feux qui claquent, climat d'insécurité, balles perdues, il est malheureusement difficile de profiter de la nature à cette saison, sans prendre de risque. Pour en finir avec ce calvaire, l'ASPAS et le collectif de 100 associations qui la soutiennent, demandent l'arrêt de la chasse le dimanche. Bien

maigre revendication face à l'enjeu et à la gravité de la situation.

**Depuis 1997, 235 tués et 1217 blessés à cause de la chasse.**



Les accidents de chasse, qui ont lieu une fois sur deux le dimanche, ont augmenté l'an passé de 12 % (source Office national de la chasse et de la faune sauvage). Il y a 3 ans, l'interdiction de la chasse le mercredi avait été une piètre réponse à la demande du dimanche, jour qui concentre non seulement l'immense majorité des promeneurs, mais aussi le plus haut risque d'accidents, du fait notamment des battues. C'était pourtant reconnaître que la chasse, c'est dangereux et polluant. Aujourd'hui, suite à la désastreuse politique écologique du gouvernement Raffarin, les chasseurs ne sont plus tenus à un jour sans chasse. Il semblerait que seuls 10 départements aient fixé librement un jour sans chasse, mais jamais le dimanche.

**Des actions individuelles et collectives**

Cette campagne pour une trêve de la chasse le dimanche se poursuit. L'ASPAS va à nouveau interpellé les médias, l'opinion publique, et écrire à tous les députés pour leur demander de faire évoluer la loi. En parallèle de ces actions, chacun d'entre nous peut envoyer une carte-pétition à son député,

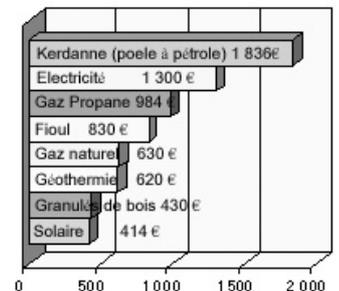
**Pour en savoir plus, ou commander la carte-pétition :**

**Association pour la Protection des Animaux Sauvages,**  
BP 505 - 26401 Crest cedex

Site web : <http://www.aspas-nature.org>

■ LE BOIS NE PART PAS QU'EN FUMÉE...

Le véritable intérêt du bois, énergie renouvelable par excellence, c'est de l'utiliser comme combustible de chauffage central. Les chaudières manuelles à bûche conservent tout leur intérêt, quand le bois est gratuit, mais aussi leurs contraintes... Elles doivent fonctionner à pleine puissance. La marche au ralenti provoque une corrosion accélérée du corps de chauffe et un encrassement du conduit de fumée. Il faut donc calculer les besoins de chauffage au plus juste, éviter de surdimensionner, produire l'eau chaude par un autre moyen hors saison de chauffe. Les chaudières automatiques à granulés (de la sciure compactée, sans additif, comme celle produite à Gendrey) suppriment ces problèmes et offrent une autonomie comparable à celle de n'importe quel chauffage central au propane ou au fioul. Le remplissage de la réserve de bois se fait une à deux fois par an. Ce sont les Rolls du chauffage au bois, tant pour la facilité d'emploi, le rendement que pour les faibles émissions polluantes. L'ennui, c'est leur coût : environ 7 000€, sans compter la réserve. Le crédit d'impôt de 40 % qui entrera en vigueur le 1er janvier 2005 sera donc le bienvenu. Hors saison, l'eau sanitaire sera chauffée grâce à 4 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques.



Coût annuel en euros pour le chauffage d'une maison individuelle de 100m<sup>2</sup> dans le Jura et la production d'eau chaude pour une famille de 4 personnes

## ■ Stop pub !

Saône Doubs Sundgau Vivants, la fédération Doubs Nature Environnement, et l'UFC Que Choisir ont décidé d'une action dirigée contre la grande distribution, action qui pointera les responsabilités de celle-ci concernant le suremballage, les publicités et le gaspillage qui les accompagne. Il s'agit de garder tous les dépliants publicitaires trouvés dans nos boîtes à lettres et de les porter devant le Conseil Général du Doubs à Besançon, le 11 décembre après-midi, en alertant les journalistes et quelques conseillers généraux. Le Conseil général étant amené dans l'avenir à prendre de plus en plus de responsabilités dans le problème de la réduction des déchets à la source, ne peut qu'être d'accord avec ce genre de mobilisation citoyenne. Les consommateurs paient en effet 2 fois ces publicités : une fois dans le prix des produits achetés et une autre fois dans les taxes pour la collecte, le traitement des déchets, au mieux le recyclage du papier et personne ne sait plus quoi faire de nos déchets en augmentation permanente. L'objectif est de faire comprendre aux hypermarchés et aux centrales d'achat que nous allons mener des actions de communication sur leur complicité, voir leurs responsabilités dans cet abus de pouvoir et cette gabegie. Que tous ceux qui veulent bien collecter des prospectus publicitaires jusqu'au 11 décembre, individuellement ou collectivement, dans leur immeuble, leur quartier, leur village et nous les apporter, le fassent savoir par mail à [hcassabois@infonie.fr](mailto:hcassabois@infonie.fr). ■ *Henriette Cassabois, membre d'ATTAC et de DNE*

*Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 40 kg par foyer. Les publicités des grandes surfaces représentent 58% de ces quantités, les journaux gratuits 18%, le commerce local 14%, le reste correspond aux services et aux publications des collectivités locales. Le coût de la collecte et du traitement de ces courriers non adressés est à la charge des collectivités locales et donc du contribuable. Pour une ville de 100 000 habitants leur traitement représente une dépense supplémentaire de 250 000 € par an.*

## POUR VOTRE AGENDA . . .



**Charte Environnement du Nord Jura  
BALADES NATURE . . .**

- Samedi 13 novembre, **Vous avez dit pelotes... ?**  
RDV: 14h15 devant la mairie de Vitreux. Tout public
- Samedi 4 décembre, **Le village de Montmirey-le-château**  
Découverte du village, son patrimoine bâti, son histoire  
RDV: 14h15 devant la mairie. Public adulte  
*TARIFS : 3,20 €/adulte (> 12 ans) - 1,60 €/enfant - 12 ans - 8 €/famille*

**. . . et CONFERENCES**

*Soirées en deux parties. La première (environ 30 minutes) traite de trucs et astuces pour un habitat plus respectueux de l'environnement. La deuxième présente les caractéristiques architecturales du secteur. Rendez-vous à 20h30.*

- 24 novembre au caveau de MOISSEY : **Vivre avec la faune sauvage/caractéristiques architecturales autour de la Serre,**
- 8 décembre Mairie de Dampierre : **Jardin et environnement/caractéristiques architecturales de la vallée du Doubs**
- 13 décembre salle des fêtes de THERVAY : **Economies d'eau dans l'habitat / caractéristiques architecturales de la vallée de l'Ognon**

**renseignements : 03.84.71.37.95 - Courriel: [cenj@wanadoo.fr](mailto:cenj@wanadoo.fr)**

**Association pour la Découverte des Entreprises  
et du patrimoine Industriel Comtois**

**Circuit n°2 - Le Temps** : Jeudi 9 décembre de 8h30 à 18h  
2 visites : L'observatoire de Besançon et l'entreprise Parkeon.

**Circuit n°3 - La Vigne** : Jeudi 17 mars 2005 de 9h à 18h  
Conférence de M. Vion-Delphin « Vigne et vins en F.Comté des origines à nos jours, 2 visites d'entreprise : le Cellier du Mouterot et Pépinières et domaine Guillaume à Charcenne

**Circuit n°4 - Le Sel** : Jeudi 23 Juin de 8h à 18h Conférence : « Le sel en F.Comté » par André Ferrer, 2 visites en entreprise : Les Salines de Salins et l'usine Solvay à Tavaux. Visite : Château et jardin de Vaire-le-Grand. Tarif : 29€/circuit/personne (car et déjeuner avec boissons)  
**Information/Réservation : Loisir Accueil Doubs, 03 81 82 80 48**

**GENDREY :**

**Petites fugues en Franche-Comté**  
*par Antoine Choplin, auteur littéraire*  
26 novembre à 20h30 à la Médiathèque

**ORCHAMPS - « La clef des champs »**

Conférence sur la communication :  
**« je comme unique... »**  
30 novembre à 20h30 - salle des fêtes

**Musée des Beaux-Arts de Dole,**  
**jusqu'au 19 décembre: «La lettre volée»**  
*Une coproduction du FRAC Franche-Comté & Centre d'Art Mobile.*  
Les travaux pressentis pour faire partie de l'exposition ont tous en commun d'être des œuvres abstraites et, simultanément, de trouver leur origine dans un objet "réel". Une exposition d'art "concret", en un sens très équivoque. 35 artistes y participent.  
*Gratuit - Ouvert du mardi au dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.*  
*Renseignements 03 84 79 25 85*



**UNIVERSITE OUVERTE**  
Franche-Comté : Une histoire de savoir-faire  
Conférence n°5

**Marbres et marbreries du Jura**  
*par L. Poupard, Ingénieur d'études,  
DRAC de Franche Comté*  
**jeudi 3 février 2005 de 18h à 20h**  
salle E. Faure, Mairie de DOLE

## Serre Vivante ... aujourd'hui, j'adhère !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

✉ à découper (ou recopier) et à renvoyer : GAEC de l'Aubépine, 39290 Moisseux.

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association et la font vivre.

**J'adhère à l'association Serre Vivante**

**Je verse un règlement de 8 €** pour l'année 2005

en espèces  par chèque bancaire  par CCP

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

☎..... Adresse électronique:.....